

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0621<sup>e</sup>** séance  
tenue le **5 octobre 2020 à 14 heures**  
par visioconférence

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et aux communications stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, Mme Sylvie Dubois, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le doyen intérimaire de l'École de santé publique : M. Pierre Fournier ; le doyen intérimaire de la Faculté de l'éducation permanente : M. Michel Janosz ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Francis Beaudry, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémeur, M. Jean-Sébastien Boudrias, Mme Isabelle Brault, Mme Nathalie Bureau, M. François Champagne, M. Philippe Comtois, M. Maximilien Debia, Mme Diana Dimitrova, M. Jocelyn Dubuc, M. Arnaud Duhoux, Mme Caroline Faucher, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, M. Jonathan Goldman, M. Yan Kestens, Mme Audrey Laplante, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jonathan Ledoux, M. Jun Li, M. Roger Lippé, M. Francisco A. Loiola, Mme Marie Lordkipanidzé, M. Mathieu Lussier, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, Mme Josette Noël, Mme Monique Pagé, Mme Tiiu Poldma, Mme Vardit Ravitsky, Mme Sophie René de Cotret, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Samir Saul, M. Hugo Soudeyns, M. Gilles Soulez, M. Luc Stafford, Mme Isabelle Thomas, Mme Lyse Turgeon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, M. Kenneth George, Mme Françoise Guay, M. Frédéric Kantorowski, M. Philippe Lévesque-Groleau, M. David Lewis, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Michaël Séguin ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Steven Dufour ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Asma Bouikni, M. Jonathan Desroches, Mme Alexandra Gariépy, Mme Éloïse Johnson ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; les représentants du personnel : Mme Amélie Glaude, Mme France Lebel ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust, Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Filion, Mme Isabelle Shumanski ; une invitée : Mme Roseline Garon, les observateurs : Mme Céline Martinez, Mme Anne Motte.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. Gérard Boismenu, Mme Thora Martina Herrmann, M. Robert Kasisi, M. Tony Leroux, M. Paul Lespérance, M. Alain Moreau, M. Stéphane Ouellet, M. Luc Valiquette ; les représentants étudiants : Mme Sandrines Desforges, Mme Rafaëlle Pons, Mme Andréanne St-Gelais.

EXCUSÉS : les représentants du corps professoral : M. David Décary-Héту, M. Yvan Dumais ; les représentants du personnel enseignant : Mme Lise Marien, M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; un représentant du personnel : M. Nicolas Ghanty.

PRÉSIDENT : M. Daniel Jutras, recteur

PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Claire Durand

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

---

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

### **Nominations récentes**

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

#### ***Faculté de médecine vétérinaire***

M. Yvan Dumais, clinicien enseignant à la Faculté de médecine vétérinaire.

### **Fins de mandat**

Aucun

### **AVIS DE DÉCÈS**

#### Faculté des arts et des sciences

M. Anatole Joffe, professeur et chercheur retraité du Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 28 juillet 2020.

#### Faculté de médecine vétérinaire

M. Gilles Deslandes, préposé retraité aux soins animaliers à l'hôpital équin du CHUV de la Faculté de médecine vétérinaire, décédé le 23 septembre 2020.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

La présidente des délibérations souligne que la séance se tient en format réunion plutôt qu'en format webinaire sur l'application Zoom. Le Comité de l'ordre du jour a considéré que cette modalité offrait plus de souplesse, permettant notamment de rendre visible à tous les membres la liste des participants à l'Assemblée et de voir les personnes qui prennent la parole.

### AU-0621-1      **ORDRE DU JOUR** 2020-A0021-0621<sup>e</sup>-593

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2020-A0021-0621<sup>e</sup>-593.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

#### A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0620<sup>e</sup> séance tenue le 14 septembre 2020
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur

- 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. COVID-19 : information et discussion
  - 7.1. Création d'un comité d'étude des transformations de l'Université induites par la pandémie
8. Interdisciplinarité (bilan et mesure)
9. Faculté des sciences de l'éducation : Proposition de statuts facultaires
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
10. Prochaine séance : Le 2 novembre 2020, à 14 heures
11. Clôture de la séance

AU-0621-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0620<sup>e</sup> SÉANCE  
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020**

La modification suivante est apportée au procès-verbal : à la page 7, dernier paragraphe, à la cinquième ligne, remplacer « l'Est de Montréal », par « ces quartiers ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0620<sup>e</sup> séance tenue le 14 septembre 2020, tel que modifié.

AU-0621-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant qui ne revient à l'ordre du jour.

AU-0621-4 **CORRESPONDANCE**

2020-A0021-0621<sup>e</sup>-594

Le secrétaire général mentionne une lettre reçue de membres de l'Assemblée qui demandaient que l'on tienne les séances de l'Assemblée en mode réunion plutôt qu'en mode webinaire sur Zoom ; ce que le Comité de l'ordre du jour a convenu de faire, la séance d'aujourd'hui se tenant en format réunion de Zoom.

AU-0621-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0621-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

2020-A0021-0621<sup>e</sup>-599

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée pour ce qui est des activités du rectorat et de l'équipe de direction qui ne sont pas

liées à la pandémie, réservant ses commentaires sur ce sujet pour le point d'information portant spécifiquement sur la COVID-19.

En premier lieu, il mentionne les membres de la communauté universitaire qui ont reçu des prix et des honneurs ainsi que des nominations au cours des dernières semaines.

Il souligne ensuite la tenue, au cours des dernières semaines, d'un tournoi de golf au profit des Carabins qui a permis de ramasser 207 500 \$.

Sur le plan des représentations, le recteur fait état de nombreuses rencontres externes tenues au sujet des étudiants internationaux qui ne peuvent entrer au Canada en raison du décret en vigueur depuis le printemps dernier. Des représentations ont été faites auprès des gouvernements provinciaux et fédéral pour faire lever ce décret. Le recteur a initié auprès de ses collègues des universités du Québec des représentations auprès du ministère de l'Enseignement supérieur pour des actions concrètes relativement à cet enjeu ; ce qui a donné lieu à la création par le Ministère d'un comité consultatif du BCI avec quelques représentants du Ministère ; ce comité se réunit pour une première fois cette semaine, notamment pour s'assurer que l'exemption qui vient d'être conférée aux étudiants internationaux soit mise en œuvre dans les plus brefs délais.

Il souligne ensuite une rencontre avec Mme Hélène Laurendeau, sous-ministre du Patrimoine canadien, qui est également désignée comme championne universitaire pour l'UdeM au sein de l'appareil gouvernemental fédéral, pour discuter des enjeux relatifs à l'entrée au Canada des étudiants internationaux. D'autres sujets ont été abordés lors de cette rencontre, notamment la possibilité de stages pour étudiants de l'UdeM dans la fonction publique fédérale, la contribution à des conférences et à des événements scientifiques qui engagent du partage de compétences, en particulier pour une aide à la formulation et à la mise en œuvre de politiques publiques.

Dans la même veine, le 24 septembre, le recteur a eu une rencontre avec Stéphane Paquet, PDG de Montréal international, dont l'un des mandats est la promotion de l'enseignement et l'assistance aux étudiants internationaux qui viennent au Québec. M. Paquet a proposé de rencontrer la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Girault, au sujet de l'impact pour l'UdeM de l'absence des étudiants internationaux. La discussion a également porté sur des dossiers liés à la création de zones d'innovation, notamment en santé numérique.

Le recteur se réjouit de l'annonce, vendredi dernier, à l'effet que les étudiants internationaux feront l'objet de l'exemption du fédéral et pourront entrer en territoire canadien à partir du 20 octobre pour étudier dans une université canadienne, lorsque le plan d'intervention en réponse à la COVID sera approuvé par la province. Les plans d'accueil et d'urgence de toutes les universités québécoises ont été approuvés par Québec, dont celui de l'UdeM qui est prêt depuis l'été dernier. Il reste à voir avec le comité du BCI comment l'on va opérationnaliser l'approbation des plans d'accueil et d'urgence de chaque université par la province afin que les étudiants internationaux puissent venir à l'Université dans les meilleurs délais.

D'autres rencontres externes ont eu lieu avec les PDG du CHUM, de l'ICM, de l'IRCM et de quelques CIUSSS au sujet des collaborations et des contrats d'affiliation en négociation. Des rencontres sont prévues dans les prochaines semaines avec des élus de Parc-Extension au sujet du campus MIL et de partenariats communautaires futurs. Enfin, une rencontre est prévue avec la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante, qui souhaite visiter le campus principal lorsque les conditions le permettront.

Le recteur fait ensuite état des rencontres qu'il a eues avec la communauté de l'Université de Montréal, notamment avec des équipes de recherche interdisciplinaire pour comprendre comment la recherche interdisciplinaire s'organise à l'UdeM et voir les possibilités d'élargir le soutien philanthropique ou autre aux activités interdisciplinaires à l'UdeM. Il a également eu des rencontres avec plusieurs donateurs, d'autres sont à venir au cours des prochaines semaines.

Parmi les activités à venir, le recteur annonce qu'il entamera la semaine prochaine une tournée facultaire virtuelle avec toutes les directions des facultés, des écoles et les conseils de faculté, en

débutant le 7 octobre avec l'École d'optométrie, pour faire part de sa vision, voir comment elle peut s'arrimer aux objectifs de chacune des unités de l'Université et parler des enjeux et des chantiers prioritaires que l'on devrait mettre en place au cours de l'année qui vient et des années subséquentes. En novembre, le recteur fera sa déclaration annuelle dans le cadre de l'Assemblée universitaire et diffusée à toute la communauté. Au mois de janvier se tiendra une autre édition des « échanges avec le recteur ».

Le recteur termine son rapport en portant à l'attention des membres le rapport intitulé *L'Université québécoise du futur. Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations* (2020-A0021-0621<sup>e</sup>-599), un document de réflexion et de consultation émis par le Scientifique en chef du Québec, Rémi Quirion, qui propose un bilan de l'enseignement supérieur et présente des recommandations pour l'avenir des universités québécoises. Entre autres, ce rapport propose l'amélioration du financement public des universités québécoises, la création d'un organisme chargé de collecter les données sur les activités du réseau universitaire, de faire la promotion de l'intersectorialité et de l'interdisciplinarité, de rehausser la scolarisation universitaire au moyen d'une politique gouvernementale, d'assurer le renouveau pédagogique et la valorisation de l'université comme instance de service public à la société. Ce rapport fera l'objet d'un vaste débat lors d'une journée de consultation au cours de l'automne, à laquelle l'Université participera. Le recteur a souhaité que ce rapport soit déposé à l'Assemblée universitaire afin qu'elle puisse en discuter activement, puisque l'Assemblée est le forum pour discuter des grandes orientations.

#### AU-0621-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Aucun membre n'a d'information à présenter.

#### AU-0621-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Royle s'informe de l'avancement des travaux du Comité du développement durable, notamment de son rapport dont il avait été mentionné, lors d'une séance précédente, qu'il serait déposé au mois de septembre.

M. Filteau indique qu'une analyse a été réalisée sur les déplacements professionnels, notamment au sujet d'éléments qui pourraient être intégrés dans les mesures de diminution de gaz à effet de serre (GES), celle-ci a été remise à l'équipe du développement durable et à la direction de l'Université. Il n'est pas prévu de déposer ce rapport à l'Assemblée universitaire, cependant les pistes d'orientation pourront être présentées à l'Assemblée.

Mme Royle demande si une date est prévue pour cette présentation à l'Assemblée universitaire.

M. Filteau indique que cela pourra se faire au cours de l'automne.

M. Saul souhaiterait avoir des statistiques sur le nombre d'étudiants internationaux à l'UdeM, disant avoir remarqué, de son côté, une augmentation.

Mme Amiraux confirme qu'il y a eu une légère hausse. N'ayant pas eu le temps de prendre connaissance des chiffres précis sur les étudiants internationaux, elle y reviendra à la prochaine séance.

M. Arsenault, qui s'est joint en retard à la séance, demande s'il y a eu une instruction quant à l'activation des caméras pour les séances de l'Assemblée, et s'il est possible de laisser sa caméra ouverte.

La présidente des délibérations l'informe qu'il a été demandé aux membres de ne pas ouvrir leur caméra sauf lorsqu'ils prennent la parole, pour des raisons techniques de bande passante.

M. Arsenault, qui souligne que les caméras sont ouvertes lors des cours sans que cela pose problème, demande que l'on fasse les démarches pour le permettre à l'Assemblée universitaire à l'avenir. Il apprécierait pouvoir voir les membres de l'Assemblée.

La présidente des délibérations, qui souligne qu'il y a actuellement 92 personnes présentes, suggère de faire un essai, elle suggère que l'on propose à toutes les personnes qui le souhaitent d'ouvrir leur caméra ; si des problèmes surviennent, on verra à s'ajuster.

Évoquant les sommes considérables reçues récemment par l'UdeM en intelligence artificielle, notamment 6 M\$ pour une chaire de recherche, et pour le secteur de la COVID-19 en médecine, M. Molotchnikoff demande à Mme Hébert si, en favorisant des secteurs « relativement étroits », on ne risque pas de réduire la recherche à l'UdeM à quelques secteurs. Il estime que les autres secteurs, entre autres les humanités, méritent aussi d'être soutenus et développés.

Mme Hébert souligne que la chaire dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), dont l'UdeM est fière, a été décernée par un programme des trois conseils subventionnaires fédéraux. L'UdeM a déposé trois dossiers de chaire d'excellence de recherche du Canada, soit dans les domaines de la transformation du milieu du travail, de la médecine personnalisée et de l'apprentissage profond. Dans ses discussions avec les conseils subventionnaires et les Fonds et ministères concernés, l'UdeM fait valoir la nécessité d'avoir un équilibre dans l'appui aux sciences et à la recherche fondamentale dans les trois secteurs — nature et technologies ; santé ; et sciences humaines et sociales et arts et lettres — et de s'assurer que ces trois secteurs puissent interagir les uns avec les autres et bénéficier de subventions. La présentation au point 8 de l'ordre du jour démontrera que dans les cinq dernières années, les actions de l'UdeM ont été centrées vers le développement d'un leadership sur le plan de la recherche universitaire dans tous les secteurs de recherche ; et que l'on observe une grande créativité dans l'ensemble des secteurs, ce qui est une grande richesse de l'UdeM. La direction va continuer de défendre cette diversité de trajectoires et de favoriser les ponts entre les différents secteurs.

Sur cette question du financement de la recherche, M. Bouchard précise qu'il s'agit d'une tendance mondiale : dans les dernières années, on remarque une croissance des budgets de la recherche non orientée, mais cette croissance n'est pas aussi rapide que celle des fonds de recherche orientée. Pour la FAS, la majorité des dons ont été faits dans des secteurs autres que ceux mentionnés par M. Molotchnikoff et ont permis de soutenir des projets de recherche de secteurs diversifiés. Il souligne que l'on entre dans un cycle d'élaboration des prochaines politiques scientifiques, dont fait partie le mémoire du Scientifique en chef du Québec, et qu'il serait important que les chercheurs participent aux consultations qui auront lieu au sujet de ce mémoire, ainsi que pour la future stratégie québécoise de recherche et innovation (SQRI), pour exprimer leurs préoccupations et leurs aspirations.

La présidente des délibérations cite une information reçue de M. Lalande qui dit que la Faculté de médecine de l'Université de Toronto vient de recevoir 250 M\$ en dons philanthropiques pour développer l'IA en santé.

M. Lippé se réjouit du fait que les étudiants étrangers pourront maintenant venir au Canada ; il demande si cela se limite aux étudiants de premier cycle, ou si cela inclut les étudiants aux cycles supérieurs et les postdoctorants.

Mme Amiraux confirme qu'il n'y a pas de limite en fonction des cycles d'études, mais que la situation est différente pour les postdoctorants du fait qu'ils sont sous un régime de permis de travail, et non dans la catégorie étudiants internationaux. Elle rappelle que l'annonce d'Immigration Canada a été assortie d'une mention « sous certaines conditions » dont on attend la définition précise. Donc elle suggère d'attendre avant d'inviter les étudiants à remplir les formulaires, notamment parce qu'on n'a pas idée des délais pour le traitement des permis qui sont ou seront déposés.

M. Lippé demande si les postdoctorants dans les centres de recherche sont également considérés comme des employés.

M. Courchesne indique qu'ils sont considérés comme du personnel, donc ils ne sont pas sous la coupe de cette annonce dont on attend la confirmation.

M. Arsenault informe que le groupe de travail qui a produit le mémoire sur l'université de l'avenir a été mis sur pied par le ministre François Roberge lorsqu'il avait le portefeuille de l'enseignement supérieur. C'est un dossier qui a des incidences politiques réelles et il se dit d'accord avec le recteur sur l'importance de se saisir collectivement de ce rapport.

## AU-0621-7 **COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION**

Le recteur salue la suggestion de M. Arsenault de permettre de laisser les caméras ouvertes, trouvant plus convivial de voir les membres de l'Assemblée. Il remercie les membres de la communauté pour le travail accompli au cours de l'été et de l'automne afin d'assurer un enseignement de qualité, de maintenir les activités de recherche et les services offerts par les différentes unités de manière sécuritaire pour tous.

Le recteur présente ensuite un bref rapport sur la situation en lien avec la COVID-19.

Le rectorat tient des rencontres régulières avec Direction régionale de la Santé publique de Montréal (DRSP) qui s'est dite très satisfaite des mesures prises par les établissements universitaires de Montréal. Il y a eu très peu de transmission dans les universités et la plupart des cas de COVID positifs ont été infectés à l'extérieur de l'Université. Le lien avec la DRSP accélère le suivi pour la prise en charge des cas. Les équipes de l'Université chargées de la prévention, de la coordination des mesures sanitaires et des communications ont travaillé très fort pour établir les consignes internes nécessaires pour faire face aux différents scénarios élaborés avec des réponses précises pour le traitement des cas, en collaboration avec la DRSP qui est responsable du traçage et de la mesure de dissémination que l'Université doit envisager. Un plan de réponses institutionnelles pour les passages aux différents paliers d'alerte annoncés périodiquement par les autorités a aussi été mis en place. L'ensemble de ces mesures seront diffusées à la communauté dans les prochains jours.

Récemment, le passage de la région de Montréal en zone rouge a entraîné un resserrement des mesures sanitaires. Suivant les instructions reçues du MES, l'Université peut maintenir les activités d'enseignement selon les mêmes modalités qu'au début du trimestre d'automne. Les bibliothèques, les services alimentaires et le CEPSUM demeurent ouverts, mais certains accès sont réduits. Les services aux étudiants (SAE) sont maintenus en forme hybride et les activités parascolaires ou sociales ont été reportées ou annulées. Aujourd'hui, le gouvernement a annoncé que la région de Montréal passera à des mesures plus restrictives, les précisions seront fournies dans les prochains jours. On ne s'attend pas à un grand changement pour l'UdeM, outre une réduction probable de l'enseignement en présentiel. De même pour la recherche, les plans de mitigation permettent de continuer les activités en les adaptant aux nouvelles mesures. Pour le personnel, le télétravail demeure la norme ; on demande de réduire au minimum les déplacements sur le campus. Les bibliothèques demeurent ouvertes, mais certaines restrictions s'ajoutent pour certains services comme pour le CEPSUM. Finalement, toutes les activités de socialisation sont interdites en zone rouge.

La direction a annoncé la semaine dernière les modalités relatives à l'enseignement pour le trimestre d'hiver, ceci après une vaste consultation auprès des divers groupes, un communiqué à ce sujet a été diffusé lundi dernier. Le recteur souligne que l'UdeM et les autres établissements universitaires, dont les écoles affiliées, se sont concertés pour faire cette annonce.

En terminant, le recteur indique que, bien que l'on ne soit plus dans la gestion de l'urgence, comme lors de la première vague, il faut vivre avec la pandémie pour un certain temps. Convenant que ce n'est pas une situation optimale, il appelle à faire preuve de résilience et à prendre les moyens pour assurer la qualité des services et de l'enseignement et la continuation des activités de recherche performantes. Il signale que l'on ne va pas modifier l'Université ou élaborer les grandes orientations de l'Université pour la poursuite de sa mission sur la base de ce qui est actuellement mis en place dans le contexte pandémique : l'UdeM ne deviendra pas une université entièrement à distance sur le plan de l'enseignement et du travail.

Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas faire une réflexion sur le télétravail à partir d'expertises pertinentes et sur la base d'une consultation large des parties prenantes de l'UdeM. Il réitère sa conviction que l'Assemblée universitaire est un lieu de débat et de discussion sur les enjeux de fond ainsi que pour réfléchir aux lignes directrices pour le développement futur de l'Université, mais en temps opportun, lorsque l'on aura surmonté la vague actuelle.

M. St-Aubin, qui souligne qu'il souhaiterait pouvoir tenir son examen sur le campus, présente une série de questions reçues des étudiants au sujet des examens qui auront lieu sur le campus dans l'éventualité où la situation s'assouplirait sur le plan de la santé publique. Celles-ci portent notamment sur les conditions différentes pour les étudiants internationaux et les étudiants malades qui feront l'examen à la maison versus les étudiants qui devront le faire en présentiel, avec ou sans documentation. On veut un examen juste et que le système d'évaluation soit respectable. Il demande ensuite des informations au sujet des brigades sanitaires et des critères pour décider des accommodements qui pourraient être accordés aux étudiants. Par ailleurs, est-ce que l'on peut permettre aux étudiants d'aller à la toilette en cours d'examen sans enfreindre la distanciation de deux mètres ? Comment identifier les étudiants en salle d'examen, considérant que moins de 10 % de ses étudiants ouvrent leur caméra lors des cours malgré ses requêtes répétées, ce qui fait qu'il n'a jamais vu 90 % de ses étudiants ? Finalement, la vice-doyenne aux études de premier cycle de sa Faculté suggère une surveillance des examens par Zoom, ce qui lui semble un défi logistique important, notamment du fait que plusieurs étudiants n'ont pas de caméra. Bref, malgré tous les efforts de l'administration pour encadrer, de nombreuses questions se posent. La période d'intra étant la semaine prochaine, il aimerait savoir très rapidement s'il sera possible de tenir un examen en présentiel.

Pour ce qui est de la possibilité de tenir un examen en présentiel, le recteur indique que les mesures actuelles, qui sont en vigueur jusqu'au 28 octobre, prévoient que l'évaluation fait partie des activités essentielles qui peuvent se faire en présentiel. Il cède la parole à Mme Béliveau pour plus de détails sur les questions présentées.

Mme Béliveau confirme que parmi les activités qui peuvent être maintenues sur le campus, il y a les évaluations des apprentissages, donc les examens qui étaient prévus en présentiel sont maintenus. Pour ce qui est des brigades sanitaires, il s'agit d'étudiants qui ont été formés pour faire de la sensibilisation aux mesures de protection sanitaires, on leur a remis la liste des locaux où il y aura des examens pour qu'ils puissent circuler avant les examens pour faire de la sensibilisation, l'idée étant que certains étudiants ne seront pas venus sur le campus avant l'examen. En ce qui concerne les accommodements, les étudiants ont été informés lors de leur inscription que les examens étaient prévus en présentiel obligatoire. Pour ce qui est des déplacements pour la toilette, une vérification des locaux sera faite à cet égard. Pour l'identification des étudiants, cela se fait avec la carte et cela peut se faire avec la carte à distance, en demandant aux étudiants de se présenter un peu à l'avance et de montrer leur carte à la caméra, et pour ceux dans la classe, de laisser la carte sur la table. Pour la surveillance par Zoom, il est préférable de prévenir les étudiants afin qu'ils puissent s'organiser ; pour ceux qui ne souhaiteraient pas faire l'examen de chez eux, il est possible de le faire à la bibliothèque ; des équipements sont aussi disponibles sur le campus pour faire un examen surveillé par Zoom. Enfin, si nécessaire, il est possible d'ouvrir d'autres locaux pour ces examens.

M. St-Aubin fait remarquer que les étudiants étrangers ne peuvent pas venir sur place et que la photo sur la carte est trop petite pour permettre d'identifier l'étudiant sans être à distance de deux mètres.

M. Masson désire savoir quelles sont les activités qui sont maintenues sur le campus et celles qui ne sont plus maintenues sur le campus.

Mme Béliveau indique que les activités qui sont maintenues sont celles qui peuvent difficilement être tenues à distance : les laboratoires humides, les ateliers, certaines activités en musique, les évaluations comme les examens, les stages et les laboratoires de simulation. Les activités qui ne sont plus maintenues sur le campus sont celles qui se font actuellement en présentiel, mais qu'il est possible de faire à distance : les cours en multimodal devraient passer entièrement à distance de même que les



activités théoriques, lorsque cela est possible. Des communications seront diffusées à ce sujet dans les prochaines heures.

M. Lippé fait part d'une requête faite il y a deux semaines pour une activité de recherche en laboratoire en vue d'une publication pour laquelle la réponse est toujours attendue ; il demande quel est le délai, raisonnable, pour obtenir une décision.

Mme Hébert explique qu'en général le délai est d'à peu près 7 à 10 jours selon la complexité des aménagements dans les laboratoires, sauf dans les deux dernières semaines : avec le passage à différents paliers, il a fallu examiner les plans de mitigation pour les équipes de recherche des cohortes 2 et 3, et actuellement on révise l'ensemble des plans de mitigation pour l'ensemble des cohortes 1, 2 et 3. Elle en profite pour remercier les conseillers à la recherche qui accompagnent dans ce travail, ainsi que M. Debia et son équipe qui prêtent main-forte sur ce dossier. Elle espère que d'ici la semaine prochaine l'on va reprendre un cours normal. Dans une communication diffusée la semaine dernière, elle a demandé aux chefs d'équipe de recherche de revoir avec leur équipe les plans de mitigation et de s'assurer de les suivre avec rigueur. On espère que la revue complète des 350 plans de mitigation sera terminée la semaine prochaine ; enfin, l'on va continuer à réévaluer les amendements et les nouveaux plans de mitigation.

En lien avec la question sur l'augmentation des ratios enseignant-étudiants, posée lors de la séance précédente, Mme Laplante demande si l'on a pu obtenir des données à ce sujet, et s'il était prévu de faire un suivi pour s'assurer que les ratios resteraient les mêmes que ceux en cours au trimestre dernier, notamment en prévision du trimestre d'hiver qui va se dérouler de façon similaire au trimestre d'automne. Elle souligne l'importance de conserver les mêmes ratios, d'abord parce que cela crée une expérience plus intéressante pour les étudiants lorsque le groupe est de plus petite taille, et d'autre part, pour éviter une surcharge indue sur les professeurs qui doivent adapter le cours à un enseignement à distance qui, de surcroît, demande plus de suivi individuel, sans compter l'effet sur le choix de l'approche pédagogique et les objectifs pédagogiques poursuivis par le professeur.

Mme Béliveau indique qu'une vérification a été faite et qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la capacité maximale pour chacun des cours, elle est demeurée la même. Il y a quand même eu une légère augmentation du nombre moyen d'étudiants par cours variable selon les facultés ; par exemple, la FEP a eu une augmentation plus importante qui se répercute par une petite augmentation du nombre d'étudiants par cours de l'ordre de cinq étudiants à la FEP et de trois en moyenne – une analyse est en cours sur cette question. Il y a sans doute une petite baisse du nombre total de cours offerts du fait que l'on s'attendait à une diminution du nombre d'étudiants pour le trimestre d'automne.

M. Debia demande au recteur si, avec le passage en zone rouge, l'UdeM envisage le port obligatoire du couvre-visage en classe, comme cela est exigé dans les établissements secondaires et également dans certains établissements universitaires.

Le recteur indique que le comité de direction discutera à sa réunion demain de cette question et des mesures supplémentaires qui permettent d'assurer la sécurité de la communauté universitaire. Comme mentionné par Mme Béliveau, les cours qui vont demeurer en présentiel sont principalement les laboratoires pour lesquels le masque est déjà obligatoire en raison de l'impossibilité de maintenir la distance de deux mètres. L'arrêté ministériel permet aux universités d'adapter les mesures en fonction de leurs besoins et selon leurs pratiques. Des indications précises devraient être transmises d'ici jeudi.

M. Molotchnikoff se dit rassuré des commentaires du recteur et de Mme Hébert du fait que l'accès aux laboratoires de recherche sera maintenu. Par ailleurs, il fait part que des étudiants boursiers ont pris un retard important dans l'avancement de leur recherche, en particulier au doctorat et à la maîtrise, ce qui va retarder l'obtention de leur diplôme ; il demande si l'on a prévu des ajustements pour ces personnes. D'autre part, il dit apprécier ce trimestre la présence d'un modérateur dans ses cours et il espère que cette mesure sera maintenue et souhaiterait que cette présence soit offerte pour toutes les heures de cours dispensées. Enfin, il demande si les examens sont en présentiel ou non ; dans son département, les examens sont en ligne. S'il avait souhaité les faire en présentiel, en aurait-il la possibilité ?

En ce qui concerne les modérateurs, M. Bouchard explique que c'est grâce au soutien de la direction de l'Université que la direction de la FAS a pu bonifier le soutien par des modérateurs pour les grands groupes. Dans le cadre d'une rencontre de la direction de la FAS avec les directions départementales, plusieurs directeurs et directrices de département ont évoqué que les modérateurs permettaient une plus grande participation des étudiants que dans des cours réguliers. On réfléchit à des moyens de rehausser le rôle des modérateurs pour les cours du trimestre d'hiver afin de pallier une présence moins grande sur le campus qu'on le voudrait pour que les étudiants soient moins isolés dans leurs cours et aider le plus d'étudiants possible. Des discussions ont lieu avec la direction de l'Université pour voir comment coordonner les efforts à cet égard.

AU-0621-7.1 CRÉATION D'UN COMITÉ D'ÉTUDE DES TRANSFORMATIONS DE L'UNIVERSITÉ INDUITES PAR LA PANDÉMIE

2020-A0021-0621<sup>e</sup>-595, 595.1

La présidente des délibérations invite Mme Françoise Guay et M. Michael Séguin à présenter la proposition de création d'un comité d'étude des transformations de l'Université induites par la pandémie qu'ils soumettent à l'Assemblée.

Mme Guay présente la proposition consignée au document 2020-A0021-0621<sup>e</sup>-595. Il est proposé que l'Assemblée universitaire forme un comité d'étude des transformations de l'Université entraînées par les modifications dues à la pandémie dont le mandat et la composition sont les suivants.

Le mandat du Comité d'étude est de :

- Analyser le rapport du groupe d'experts sur le télétravail et tout autre document pertinent ;
- Mener ses propres réflexions afin d'aiguillonner l'Assemblée sur les transformations au sein de l'Université à long terme que soulève la pandémie ;
- Émettre ses recommandations aux membres de l'Assemblée universitaire.

Pour permettre la réalisation de ce mandat, le comité :

- Recevra au préalable le rapport du comité d'experts sur le télétravail mandaté par le vice-rectorat aux affaires professorales et les propositions que le vice-recteur prévoit soumettre à l'Assemblée universitaire, et ce, jusqu'à l'adoption d'une politique sur le télétravail ;
- Obtiendra, le cas échéant, des renseignements du vice-recteur, et les interventions faites dans le cadre des travaux du comité d'experts ;
- Rencontrera le vice-recteur, au besoin.

La Composition du Comité :

Le Comité est composé de 12 membres élu.e.s par l'Assemblée universitaire :

- Cinq professeur.e.s
- Deux chargé.e.s de cours
- Deux étudiant.e.s
- Un.e membre parmi les cadres et professionnel.le.s
- Un.e membre parmi les représentant.e.s du personnel de soutien
- Un.e membre parmi les employé.e.s de la recherche

Elle souligne que cette proposition est appuyée par plusieurs membres de l'Assemblée dont la liste figure au document 2020-A0021-0621<sup>e</sup>-595.1.

M. Séguin, qui est co-proposeur, ajoute que cette démarche se veut complémentaire à celle proposée par le recteur ; elle vise à permettre à l'Assemblée universitaire de s'approprier l'enjeu afin de susciter la discussion et d'animer le débat collégial au sein de l'Université. Ce comité est appelé à évoluer avec la pandémie de sorte qu'une fois la pandémie terminée, une réflexion aura été faite au sein de l'Assemblée pour qu'elle soit en mesure de bien se prononcer sur les orientations à long terme que doit prendre l'Université pour demeurer à la fois une université d'excellence, inclusive et adaptée aux bouleversements engendrés par la pandémie sur la manière de faire de la recherche et l'enseignement.

La présidente des délibérations invite les membres à présenter leurs questions et commentaires sur la proposition. Elle les informe que dans l'éventualité où la proposition serait acceptée, un appel de candidatures pour nommer les membres du comité suivrait en vue de procéder à des nominations à la séance du mois de novembre.

Mme Houle estime que la proposition est fondée sur des présomptions dont la réalisation lui semble incertaine puisque l'on ne connaît pas la durée de la pandémie. À son avis, d'autres événements vont survenir qui vont changer le questionnement sur les impacts de cette pandémie. Pour ces raisons, elle estime qu'il est prématuré de créer ce comité à ce moment-ci.

Bien qu'il trouve la proposition bien fondée, M. Fournier dit être contre pour les raisons évoquées par Mme Houle. Il pense que les événements que l'on va vivre dans les prochains mois risquent d'être pires que ce que l'on a connu jusqu'à maintenant et que les adaptations que l'on devra faire seront encore plus importantes. Pour tirer tous les bénéfices des leçons que l'on apprendrait de cet épisode, il pense qu'il faudrait réexaminer la question plus tard.

M. Saul, qui est un des signataires de la proposition, dit être en faveur de la proposition. Il observe que l'on traverse un grand bouleversement qui touche autant le présent que l'avenir, les deux étant liés. La crise actuelle est durable et va influencer ce que l'on fera dans les années à venir, il faut donc s'intéresser au présent et à l'avenir en impliquant toute la communauté à toutes les étapes. Il estime que les experts et les consultations sont des éléments essentiels, mais ne suffisent pas : il faut engager la communauté dans le processus. L'Assemblée universitaire doit jouer son rôle comme instance décisionnelle en regard des orientations de l'Université, conformément à la Charte.

Mme Hébert se prononce contre la proposition pour les raisons évoquées concernant la prématurité de ce comité et la volatilité de la situation actuelle ; elle serait mal à l'aise de prendre des orientations dans le contexte où l'on réagit à une situation rapidement évolutive. De plus, elle souligne que la communauté est actuellement très sollicitée. Par exemple, pour la recherche, plusieurs comités-conseils et d'accompagnement demandant l'apport de professeurs, de membres du personnel et d'étudiants sont en place et permettent de réagir à la situation actuelle. Créer d'autres comités, ajouterait à la fatigue de la communauté qui est déjà excessivement sollicitée.

M. Arsenault, qui est un des signataires, dit être pour la proposition. En réponse aux opinions sur la prématurité, il estime qu'il n'est jamais trop tôt pour amorcer une démarche tant que l'on respecte la nature évolutive de ce processus qui est à long terme. La prise en charge de la situation à court terme avec des objectifs immédiats qui sollicite des collègues est complémentaire. Il est entendu que l'on ajustera le tir en cours de route. Il souhaite que l'Assemblée universitaire puisse exercer sa capacité d'initiative. Enfin, la résolution proposée n'a pas d'échéancier fixe, les travaux peuvent s'échelonner dans le temps.

M. Masson dit appuyer la proposition, estimant qu'il n'est jamais trop tôt pour commencer à réfléchir. Il comprend que la situation va évoluer, mais il fait remarquer que les procédures de l'Assemblée universitaire font en sorte qu'un certain temps sera requis pour mettre en place le comité. Par exemple, si la proposition était adoptée aujourd'hui, le comité ne serait pas formé avant la fin de l'automne et les travaux ne débuteraient pas avant le début de l'hiver. Donc il pense qu'il serait judicieux de commencer le plus tôt possible afin d'avoir un comité qui soit prêt à entamer une réflexion.

Mme Laplante dit être en faveur de la proposition pour les raisons évoquées précédemment. À son avis, tout comme il n'est pas trop tôt pour nommer un comité d'experts sur la question du télétravail, il n'est pas trop tôt pour mandater des membres de l'Université pour mener une réflexion afin d'éclairer l'Assemblée lorsque viendra le temps d'adopter une politique ou une grande orientation en lien avec le télétravail et le téléenseignement le moment venu.

M. Courchesne apporte quelques précisions au sujet du comité sur le télétravail, cité comme exemple dans la proposition. Il s'agit du comité existant qui a eu une révision de son mandat la semaine dernière ; le dépôt de son rapport est prévu pour la fin d'avril 2021, lequel serait soumis, entre autres, à l'Assemblée universitaire. Ce comité sera présidé par Mme Tania Saba, professeure titulaire de l'École de relations industrielles, qui est une experte du télétravail, qui a mené un sondage auprès de la communauté universitaire et qui va s'entourer d'un comité chargé des opérations quotidiennes. Les membres actuels du comité sur le télétravail ont été invités à faire partie d'un comité plus large, consultatif, qui va également travailler avec Mme Saba. Essentiellement, le travail de ce comité sera de consulter l'ensemble de la communauté sur une série de questions relatives au télétravail pour établir une vision à long terme du télétravail pour l'Université, qui va au-delà de l'actuelle pandémie. Enfin, il est prévu que les travaux et rapports du comité fassent l'objet de présentations périodiques à l'Assemblée universitaire pour discussion, de sorte qu'il sera possible que l'Assemblée exerce sa capacité d'initiative.

Mme Vaucher dit être en faveur de la formation du comité. Elle évoque l'expérience du CEPTI au sujet de la Charte et des Statuts, dont les travaux ont été très appréciés et ont beaucoup informé tant la direction que l'Assemblée universitaire.

M. Bouchard dit être en accord avec le principe, mais considère que le comité est prématuré et qu'il porte sur des enjeux opérationnels internes alors que ce qui a le plus bouleversé l'Université dans les derniers mois, ce sont des contraintes externes, comme la pandémie et des mesures réglementaires et sanitaires sur lesquelles l'Université n'a aucun contrôle. Pour ces raisons, il votera contre la proposition. Il dit être davantage intéressé à ce que l'Assemblée universitaire se penche sur la consultation gouvernementale annoncée sur l'université du futur, pour laquelle une position de l'Université serait souhaitable. Par ailleurs, il souligne qu'il n'y a pas de doyens dans ce comité alors que ceux-ci participent aussi à la collégialité universitaire.

Mme Lefrançois est d'avis que la pandémie est une occasion d'apprentissage, mais que ceux-ci ne sont pas terminés ; dans ce contexte, le comité lui apparaît prématuré. D'autre part, évoquant le rapport déposé par le recteur sur l'université du futur, elle dit souhaiter que la discussion sur l'avenir de l'Université tienne compte de la pandémie, mais ne soit pas exclusivement en lien avec la pandémie. C'est aussi dans cet esprit d'ouvrir plus largement la discussion sur l'avenir de l'Université qu'elle considère que ce comité serait prématuré dans les circonstances.

Mme Ferland-Dufresne dit être en faveur de la proposition. Elle estime opportun, en ce début de pandémie, de tirer des leçons et des bonnes pratiques pour l'avenir. Le comité proposé permettrait d'avoir une approche matricielle de la compréhension du contexte en mouvance dans lequel on est et, de surcroît, pourrait alimenter le comité sur le télétravail.

Mme Daoust, qui est une des signataires, se dit en faveur de la création de ce comité parce qu'elle considère qu'il est important d'avoir l'engagement de la communauté. Bien que plusieurs soient très sollicités, elle pense qu'il y a un réel souci des membres de la communauté de l'apport de l'Assemblée universitaire. Elle ne croit pas que le comité arrive trop tôt ni qu'il fasse contre-emploi au comité sur le télétravail mentionné par M. Courchesne.

Mme Turgeon indique qu'elle va appuyer la proposition. À son avis, le mandat du comité n'est pas clairement défini et pourrait être élargi à des aspects non couverts par le comité d'experts formé la semaine dernière, par exemple la santé psychologique des personnes en télétravail, la conciliation télétravail-famille, etc. Après six mois de pandémie, elle estime que l'on est en mesure d'avoir un certain recul et de planifier la suite des choses.

Le recteur indique qu'il votera contre la proposition parce qu'il voit dans cette proposition comme une hypothèse que ce que fait la direction se fait en marge de l'Assemblée universitaire et qu'il est nécessaire d'établir une structure parallèle au sein de l'Assemblée universitaire, sous la forme d'un tel comité, pour assurer que la communauté ne sera pas laissée de côté. Il ne voit pas pourquoi la communauté serait laissée de côté dans le contexte actuel et il n'y a pas de risque de marginalisation de l'Assemblée universitaire dans le présent ni à l'avenir, rappelant qu'il fait rapport à l'Assemblée à toutes les séances et qu'il est possible de débattre des enjeux soulevés par l'Assemblée dans le cadre de ses séances. L'Assemblée aura l'occasion de discuter de grandes orientations une fois que le ou les comités d'experts auront terminé leurs travaux. Pour sa part, il préfère une vision intégrée de la réflexion et considère que le comité proposé fait double emploi avec celui mentionné par M. Courchesne.

M. Cossette indique qu'il va voter contre la proposition pour les raisons mentionnées, notamment il ne voit pas la nécessité de dédoubler un comité mis en place par le vice-recteur Courchesne dans la mesure où il est prévu de faire rapport à l'Assemblée au moment opportun et que l'Assemblée aura l'occasion d'en discuter ; à son avis, ce dédoublement va ajouter plus de confusion que de réflexion à l'Assemblée. Il rappelle que l'on est en situation de crise, des membres de la communauté sont sur la ligne de front, et l'on reçoit des consignes parfois contradictoires des autorités, de sorte que les énergies sont mobilisées à s'adapter à la situation.

Mme Amiraux indique qu'elle votera contre la proposition pour les raisons mentionnées précédemment. D'autre part, elle s'interroge sur la composition de ce comité. En regard de la collégialité et de la représentation de la communauté universitaire, elle estime essentiel que s'ajoutent aux 12 membres du comité des membres des équipes décanales, soit un doyen ou une doyenne, ainsi qu'un représentant de l'équipe de direction, un vice-recteur ou une vice-rectrice ; elle souhaiterait en faire la proposition.

La présidente des délibérations dit prendre note de la proposition annoncée par Mme Amiraux. Elle suggère que l'Assemblée poursuive la délibérante en cours et ensuite procède à un premier vote sur la création du comité et, en deuxième lieu, à un vote séparé sur la composition du comité ; les propositions touchant la composition du comité seront traitées à cette étape.

M. Georges dit être en faveur de la proposition. Il ne voit pas pourquoi l'on considère qu'il est approprié de constituer un comité d'experts à ce moment-ci, mais qu'il est précipité de former le comité proposé. Il souligne que les signataires de la résolution ne veulent pas se contenter d'être consultés sur les aspects qui auront été définis par le comité d'experts, ils veulent participer ; et d'autre part, que la présence de ces signataires témoigne d'un certain sentiment d'exclusion. Il estime qu'il serait souhaitable d'avoir un comité de l'Assemblée pour faire une réflexion intégrée et non parallèle à l'Assemblée universitaire. Finalement, il estime qu'il aurait été simple de formuler des amendements sur les circonstances sur le mandat, sur la composition.

M. Michaud indique qu'il votera contre la proposition parce que le texte relatif au mandat lui apparaît trop vague, sinon que de simplement s'arrimer au rapport du comité d'experts. Il estime qu'il faut d'abord recevoir le rapport du comité d'experts et voir, s'il y a lieu, le besoin de créer un comité de l'Assemblée.

M. Janosz, qui participe à sa première séance de l'Assemblée, se dit inquiet du manque de confiance qui semble se dégager de certaines préoccupations, et qu'il serait souhaitable d'aborder cette question éventuellement. En ce qui concerne la proposition, il convient du lien entre le passé, le présent et le futur, mais il observe, pour sa part, que sa position et ses analyses se sont modifiées dans les dernières semaines, et il pense que l'on a besoin de temps avant de faire des recommandations sur des orientations pour l'avenir de l'Université. Il rejoint la position de plusieurs collègues et, pour les raisons évoquées, il votera contre la proposition.

M. Soulez indique qu'il votera contre pour les arguments suivants évoqués dans les échanges : la prématurité, le fait que la problématique de pandémie est une cible mouvante qui peut évoluer de manière différente, le travail du groupe d'experts. Il dit être sensible aux arguments évoqués par M. Bouchard et préférerait avoir une consultation élargie auprès des professeurs et des étudiants pour

connaître la réalité de la base avant de former un tel comité. Cependant, il serait pour que l'on ait un processus de consultation interne élargi.

Relativement à la référence au CEPTI, M. Filteau reconnaît que le CEPTI a été très utile pour les travaux de l'Assemblée. Il souligne cependant que le CEPTI a démarré ses travaux sur la base d'un document de réflexion déjà produit, pour faire ses recommandations ; de la même manière, il serait préférable d'attendre le rapport du comité d'experts. Il estime qu'il est prématuré de créer un comité à ce stade-ci et suggère de voir où en sera le processus vers le mois de février.

M. Saul tient à préciser que le CEPTI a lui-même fait la réflexion.

La présidente des délibérations signale à M. Saul que ce n'est pas sur cette question que le vote va porter.

Mme Fernando indique qu'elle votera contre la proposition. En tant que nouvelle doyenne de la Faculté de musique, elle a besoin de savoir comment réagit le milieu en vue de prendre des orientations pour repositionner sa faculté, qui est particulièrement touchée par la pandémie, et savoir comment celle-ci va sortir de la deuxième vague. Pour ces raisons, la proposition lui paraît prématurée. De plus, elle dit partager les préoccupations de Mme Amiraux et M. Bouchard concernant la composition du comité, souhaitant un comité beaucoup plus élargi, incluant des membres de l'équipe de direction des facultés. Enfin, elle souhaiterait savoir quels sont les critères qui ont prévalu pour la composition du comité.

La présidente des délibérations constate qu'aucun autre membre ne demande la parole. Avant de céder la parole à Mme Guay pour conclure avant le vote, la présidente des délibérations revient sur les commentaires reçus sur le « chat » (clavardage) concernant la manière de procéder, notant deux approches : soit un vote sur l'ensemble de la proposition, ou celle qu'elle a suggérée considérant les propositions d'amendement soulevées sur la composition du comité, à savoir un premier vote sur l'existence du comité et sur son mandat, et si cette proposition était adoptée, suivrait la discussion sur les amendements déjà annoncés relatifs à la composition du comité et le vote sur ces amendements. Selon la présidente, l'idée est d'éviter que l'Assemblée passe beaucoup de temps à discuter de la composition du comité si une majorité de membres ne souhaitaient pas la création de ce comité. Sur le plan des procédures, le fait de procéder en deux étapes ne nuit en aucun cas aux droits des membres de l'Assemblée et est le plus à même de respecter la démocratie.

Mme Guay trouve intéressante la suggestion de scinder parce qu'il n'y a pas d'objection à avoir des membres du décanat dans le comité. Elle revient sur des commentaires soulevés dans la discussion. Sur le commentaire à l'effet que l'on ne sait pas ce qui s'en vient, elle précise que l'idée de ce comité, qui est évoquée dans le premier considérant, est de commencer à réfléchir aux changements à moyen et long termes pour l'Université, dont on ne connaît pas encore la teneur. De plus, comme mentionné par M. Masson, il faut tenir compte du temps requis pour mettre sur pied un tel comité, qui ferait en sorte que le comité ne pourrait entamer ses travaux avant janvier 2021. En ce qui concerne les commentaires sur la volatilité de la situation, elle explique que l'essence du comité est de favoriser la réflexion au sein de l'Assemblée universitaire, par l'analyse du rapport du comité d'experts ou de tout autre document pertinent, incluant le rapport du Scientifique en chef versé par le recteur, sur les transformations de l'Université induites par la pandémie à moyen et long termes. C'est dans cet esprit que la proposition est présentée. Enfin, pour ce qui est des renseignements et des données, on souhaite que tout ce qui se fait comme réflexion au sein de l'Université, incluant les réflexions qui se font hors du comité d'experts, soit amené au comité d'étude afin qu'il puisse s'en saisir et dégager des pistes pour l'Assemblée universitaire de façon à dynamiser la réflexion au sein de l'Assemblée.

La présidente des délibérations invite l'Assemblée à procéder au vote sur la première partie de la proposition, à savoir la création du comité avec le mandat énoncé dans la proposition. Elle rappelle que si cette proposition est adoptée, un vote suivra sur la composition du comité, avec possibilité de recevoir des amendements.

M. Arsenault soulève un point d'ordre : il ne peut accepter qu'une proposition qui est soumise formellement soit saisie par la présidence des délibérations qui juge, d'après les commentaires

entendus, de décider d'en faire une proposition en deux étapes. Il dit avoir entendu des avis partagés sur la question, mais qu'il n'y a pas eu de propositions de scission ni d'amendements, et souhaite que, conformément aux règles de procédures, l'Assemblée se prononce sur la manière de procéder proposée par la présidente des délibérations, soit de voter en deux étapes.

La présidente des délibérations accepte le point d'ordre.

Le vote secret est demandé. L'Assemblée procède au vote secret sur le fait de procéder au vote en deux étapes. La proposition est adoptée avec 59 votes pour, 16 contre, 2 abstentions.

Mme Guay demande s'il est possible de scinder la première partie de la proposition afin de faire un vote séparé sur la création du comité et ensuite un vote sur le mandat proposé qui, à la lumière des commentaires, n'est pas aussi clair que souhaité.

La proposition n'étant pas appuyée, cette demande n'est pas retenue.

L'Assemblée procède au vote sur la création du comité avec le mandat proposé : la proposition est rejetée avec 32 votes pour, 44 contre, 1 abstention.

AU-0621-8 **INTERDISCIPLINARITÉ (BILAN ET MESURE)**

2020-A0021-0621<sup>e</sup>-598

Constatant qu'il est 16 h 35, la présidente des délibérations consulte Mmes Hébert et Béliveau sur le temps requis pour traiter ce sujet.

Mme Hébert indique qu'une présentation suivie d'une discussion pour recevoir des commentaires et des recommandations de l'Assemblée sont prévues ; elle estime qu'il ne serait pas opportun de présenter le sujet sans avoir le temps de faire une discussion.

Sur résolution, le point est reporté à la prochaine séance.

AU-0621-9 **FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION : PROPOSITION DE STATUTS FACULTAIRES**

2020-A0021-0621<sup>e</sup>-596, 597

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-0621-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 2 novembre 2020, à 14 heures.

AU-0621-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 35.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 2 novembre 2020, délibération AU-0623-2